AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 février 2026

Bitonic B.V.

Cet acteur dispose du statut de prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA) agréé MiCA auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

PSCA

Agréé MICA

Numéro d'agrément

N/A - Passeport

Date d'agrément

21/11/2025

Services agréés

- Conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients
- Échange de crypto-actifs contre des fonds
- Exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients
- Fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients

Pays d'agrément

Pays-Bas

Site internet

https://bitonic.nl/en/ URL = [https://bitonic.nl/en/]

N° LEI

7245001BEJ6U6AUU1S58

Commentaires

Bitonic B.V. a été agréé par l'autorité compétente néerlandaise (AFM), et est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

La "date d'agrément" mentionnée dans cette page correspond à la date à laquelle cette entité a l'intention de commencer à fournir des services sur crypto-actifs en France.

Des contenus pour vous accompagner

Le règlement européen Markets in Crypto-Assets (MiCA)